

**Conseil Municipal du 02 avril 2026**  
**DELIBERATION N° 2026 – 14**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : mercredi 25 mars 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur GIRBAL Alain, Madame ROIG Colette, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur EL GOUY Bouarfa, Madame FROMENT Isabelle, Madame MARQUIÉ DUBIÉ Hélène, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur TOLOSA Michel, Madame SERRANO Corine, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur FILIATRE Olivier, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Monsieur NADLER Florent, Madame BARRERE GOYARD Laure, Madame PEREZ-BISE Audrey, Monsieur GACON Mathieu, Monsieur RICHER Guillaume, Madame RIO Myriam

Procurations :

Monsieur MONNIER Adrien à Monsieur RICHER Guillaume

Secrétaire : Monsieur GACON Mathieu

**DESIGNATION DES MEMBRES**  
**DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION D'ALENYA**

Le Maire rappelle que, par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la création de l'Office Municipal d'animation d'Alénia et ses statuts.

Il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration qui, conformément aux statuts, est composé de 11 membres du Conseil Municipal, de son Président, le Maire, et 11 membres extérieurs compétents dans le domaine de la culture.

Le Maire propose la composition du Conseil d'Administration suivante :

Le Maire propose la composition du Conseil d'Administration suivante :

***En qualité de membres élus***

- Monsieur Jean-André Magdalou (Président)
- Madame ROIG Colette
- Madame VALENZUELA Hélène
- Monsieur DE CASO Alexandre
- Madame RESSEGUIER Sarita
- Monsieur CLAVAGUERA Marcel
- Madame PEREZ BISE Audrey
- Monsieur GACON Mathieu
- Madame MITIDIÉRI Elisabeth
- Madame DESTAVILLE Marie-Ange
- Monsieur RICHER Guillaume

***En qualité de membres nommés***

- Monsieur MONESTIER Jean-Luc
- Madame RAUZY Sabine
- Madame KNECHT Nicole
- Madame DIAZ Monique
- Madame GARCIA Violette
- Monsieur DASSIGNY Pascal
- Madame DRILLIEN MISERY Nadine
- Madame WOLSZTYNSKI Marie-Chantal

***Collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme***

- Monsieur SUDRIA Christophe, représentant du Camping Cap Sud
- Madame TOLOSA Florence, représentant la cave « Tot va vi »
- Madame LUQUIN Valérie représentant le restaurant « La Fraterie »

Le Conseil Municipal oui l'exposé de son président et après avoir délibéré,

**APPROUVE** la composition du Conseil d'Administration, telle que proposée par le Maire.

**VOTE : 27 POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :**

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que  
dessus**

**Le Maire  
Jean-André MAGDALOU**

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie ([www.alemya.fr](http://www.alemya.fr)) : 07 avril 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

